

Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) - Fonds d'innovation 2027

Lettre d'intention interne UQAC

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) devrait lancer en juin 2026, un appel de proposition pour le Fonds d'innovation (FI) 2027. Le Fonds d'innovation (FI) vise à accroître et optimiser la capacité des établissements à mener des activités de recherche ou de développement technologique et générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne. Les projets admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche. Les Universités sont invitées à soumettre des propositions, qui devront répondre à des critères d'évaluation rigoureux et ambitieux.

Ces critères sont les suivants :

- **Activités de recherche ou de développement technologique** : les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.
- **Équipe** : l'équipe diversifiée comprend l'étendue de l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités proposées.
- **Capacité de recherche** : les établissements et leurs partenaires disposent de la capacité de recherche nécessaire sur laquelle s'appuie la présente proposition.
- **Infrastructure** : l'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- **Pérennité** : l'infrastructure sera utilisée, exploitée et maintenue de façon optimale durant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.
- **Retombées** : L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles d'entraîner des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens

STRUCTURE DE FINANCEMENT

La FCI financera un maximum de 40 % des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche. Le Gouvernement du Québec financera aussi jusqu'à 40 % des coûts admissibles. Le financement restant (20 %) devra être complété par des partenaires.

Les coûts admissibles sont :

- Équipement de recherche et composantes;
- Expédition, transport et installation de l'infrastructure de recherche (y compris les frais de courtage, les taxes et les droits d'accise);
- Garanties ou contrats de service;
- Abonnements à des logiciels et licences d'utilisation;
- Mobilier de laboratoire;
- Matériel de télécommunication essentiel pour mener les activités de recherche décrites dans la proposition;
- Déplacement vers le lieu d'affaires d'un fabricant, d'un marchand ou d'un fournisseur d'infrastructure de recherche pour choisir l'infrastructure (y compris les coûts liés à la compensation carbone de ce type de déplacement);
- Formation initiale des principaux opérateurs et opératrices de l'infrastructure de recherche. Ces derniers formeront ensuite les autres utilisateurs et utilisatrices de l'infrastructure. Il est aussi possible qu'un fournisseur offre une formation de groupe à l'établissement;
- Salaires (y compris les avantages sociaux) versés au personnel professionnel, technique et de gestion, aux consultants ainsi qu'aux entrepreneurs participant directement à la conception, aux travaux techniques, à la fabrication, à l'installation, à la construction ou à la rénovation de l'infrastructure;
- Construction ou rénovation des locaux essentiels à l'hébergement et à l'utilisation de l'infrastructure ou à la conduite d'activités de recherche décrites dans la proposition ;
- Acquisition de bases de données ou conception et développement, limité dans le temps, de bases de données, de manière qu'elles soient prêtes à être exploitées par une communauté de recherche désignée.

Nous lançons donc le concours interne en assumant que nous obtiendrons une enveloppe FCI d'un montant d'environ 2 000 000 \$. Cela signifie que l'UQAC pourrait potentiellement déposer des projets pour un montant total de 5 000 000 \$ (2 000 000 \$ FCI, 2 000 000 \$ Québec et 1 000 000 \$ des partenaires). Ce montant doit être respecté dès le dépôt des lettres d'intention à la FCI. Cette enveloppe vaut pour toutes les participations de professeurs de l'UQAC à des projets soumis à ce concours du Fonds d'innovation de la FCI, tant pour les projets totalement réalisés à l'UQAC que pour ceux en collaboration avec d'autres universités. Afin de bien préparer ce concours, le DRCI procède donc à un appel interne de lettres d'intention pour le concours 2027 du Fonds d'innovation.

RAPPEL DES CONSIGNES

- Les lettres d'intention devront utiliser le formulaire interne préparé à cette fin. Le formulaire électronique de la FCI ne sera pas utilisé pour l'évaluation interne.
- Veuillez utiliser une police de type Times (12 points), Palatino (12 points), Arial (11 points), Helvetica (11 points) et respecter le nombre maximal de caractères lorsqu'indiqué pour certaines sections.
- Aucun guide de démarrage n'est disponible pour le moment puisque la FCI n'a pas annoncé le concours. Voici cependant un lien vers le guide de 2025 :
(<https://www.innovation.ca/sites/default/files/2024-10/FCI-Fonds-Innovation-2025-Appel-propositions.pdf>)
- Dans le cas des projets interétablissements, les contributions provenant des enveloppes FCI des autres établissements devront être indiquées dans le formulaire. À noter que ces projets interétablissements doivent être calculés dans le cadre des enveloppes attribuées à chaque établissement.
- **Les lettres d'intention internes ainsi que le CVC au format FCI avec les contributions détaillées des cinq dernières années devront être soumis au DRCI, par courriel à Geneviève Fafard (genevieve1_fafard@uqac.ca), au plus tard le 28 avril 2026.**
- Les équipes dont les projets auront été retenus seront avisées au début du mois de juin 2026.
- Les projets devront faire la preuve de leur forte intégration institutionnelle et du rendement général des secteurs de recherche concernés par l'infrastructure demandée.

Calendrier (*selon les informations connues à ce jour)

Date	Activité
Mars 2026	Appel concours interne (UQAC) pour lettres d'intention
28 avril 2026	Fin du concours interne (UQAC) date de réception des lettres d'intention
Avril 2026	Publication par la FCI de l'ébauche de l'appel à propositions
Début juin 2026	Publication (UQAC) des projets invités à soumettre une lettre d'intention à la FCI
Juin 2026	Publication de l'appel à propositions
Fin septembre 2026	Date limite pour soumettre un avis d'intention
Fin janvier 2027	Date limite pour soumettre une proposition
De mars à juillet 2027	Évaluation par les comités experts
Septembre 2027	Évaluation par les comités d'évaluation multidisciplinaires
Octobre 2027	Évaluation par le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial
Novembre 2027	Décisions du conseil d'administration de la FCI

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer par courriel avec Geneviève Fafard à genevieve1_fafard@uqac.